

Points pour la réunion des DP du 17 Mai 2018

1. Suite aux différentes migrations, il est difficile de retrouver des informations concernant le CPF (Compte Personnel Formation). L'ancienne adresse était la suivante :

<https://online.alstom.com/Locations/France/Saint-Ouen/Personnel%20et%20social/Pages/Formation---Formulaire-DIF-et-Traning-book.aspx>

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'indiquer le nouvel emplacement.

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

Un nouveau sharepoint est en cours de mise en place pour permettre l'accès aux différentes informations et documents RH. Les documents concernant le CPF y seront enregistrés. Le sharepoint devrait être en place d'ici fin décembre 2017.

[...]

Réponse de la Direction du 5 Avril 2018 :

Ce sujet est en cours.

La nouvelle adresse n'ayant toujours pas été communiquée, les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'indiquer la date précise de mise en place de ce nouveau «sharepoint» et de communiquer son adresse.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Ce Sharepoint est en cours de validation avant mise en ligne prochaine.

2. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction un point d'avancement sur le devis de réparation des portes coupe-feux du Kappa 4ème étage noyau rouge.

Réponse de la Direction du 5 Octobre 2017 :

Les équipements ont été commandés. Nous sommes en attente du planning de livraison avant de pouvoir effectuer les réparations

[...]

Réponse de la Direction du 5 Avril 2018 :

Comme communiqué lors de la dernière réunion des délégués du personnel toutes les porte coupe feux identifié en décembre ont bien été réparées. Les nouveaux défauts identifiés sont réparés au fur et à mesure.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction un état des lieux de l'ensemble des portes coupe-feux (qu'elles aient été réparées ou non) avec pour chacune leur statut : fonctionne ou en défaut.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Une vérification a été effectuée fin avril ; les quelques problèmes identifiés ont été réglés dans la foulée. Toutes les portes coupe-feux sont opérationnelles.

3. Depuis quelques semaines et la période de pluies importantes, des grosses flaques d'eau se sont formées dans les parkings du bâtiment Kappa (notamment au Kappa -2), rendant le sol glissant ou rendant difficile l'accès aux véhicules.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que les flaques d'eau soient résorbées.

Réponse de la Direction du 8 Février 2018 :

Ce point a été remonté aux services généraux.

[...]

Réponse de la Direction du 5 Avril 2018 :

L'assèchement des flaques est effectué régulièrement par les équipes de BES. Une aspiration du parking -2 et -3 a été réalisée et les balisages ont été retirés.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de fournir le résultat de l'expertise qui a été planifiée en Mars.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Le sujet est en cours du côté du propriétaire et des experts – nous n'avons pas de retour pour l'instant.

4. Il est de plus en plus difficile de trouver une télécommande opérationnelle (réglages de l'éclairage et de la température) : exemple pris à proximité du noyau jaune du 1^{er} étage du bâtiment Kappa, sur 8 supports possibles, uniquement 3 télécommandes sont présentes dont 2 avec batterie HS, et 1 avec batterie à 25%). 1 seule télécommande opérationnelle donc sur 8 possibles mais pour combien de temps ?

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de remplacer périodiquement les piles des télécommandes et de remplacer les télécommandes manquantes.

Réponse de la Direction du 15 Mars 2018 :

Une campagne de remplacement sera engagée ces prochaines semaines.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire un point d'avancement sur le remplacement des télécommandes et des piles, aucune amélioration n'a été constatée.

Réponse de la Direction du 5 Avril 2018 :

La réponse reste inchangée, le sujet est en cours.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire un point d'avancement sur le remplacement des télécommandes et des piles.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Les remplacements sont en cours – il reste environ 50% du travail à effectuer.

5. Une mesure de l'hygrométrie effectuée au Noyau D de Kappa 1^{er} étage révèle des taux humidité descendant à 10% les jours secs et montant difficilement à 25% les jours de pluie alors que les taux préconisés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité doivent être compris entre 40 et 70% (voir Fiche Pratique de Sécurité ED 23). C'est un environnement de travail qui n'est pas sain. Cela expliquerait beaucoup de choses (gorges et yeux secs même en buvant correctement, électricité statique omniprésente, démangeaisons quand il fait froid...).

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de prendre des dispositions afin de permettre aux salariés de travailler dans un environnement sain. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour y arriver ?

Réponse de la Direction du 15 Mars 2018 :

Des mesures d'air sont effectuées tous les ans par un organisme indépendant et agréé dans les 3 bâtiments d'Atagora. Ces résultats sont transmis au médecin du travail pour avis. En outre, aucunes anomalies ne sont ressorties de ces analyses d'air qui ont été effectués fin d'année 2017.

Et pourtant, un autre relevé de taux d'humidité de l'ordre de 10% a été effectué par ailleurs. Ces mêmes relevés mettent en exergue que la valeur moyenne de taux d'humidité entre Octobre 2017 et Mars 2018 est inférieure à 40%.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de prendre des dispositions afin de permettre aux salariés de travailler dans un environnement sain. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour y arriver ?

Réponse de la Direction du 5 Avril 2018 :

La réponse reste inchangée.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de communiquer aux élus DP le résultat des mesures d'air et d'indiquer explicitement si elle compte ou non prendre des dispositions et si oui lesquelles.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

La réponse reste inchangée, il n'y a pas d'action prévue sur le sujet.

6. De nombreux dysfonctionnement sont constatés dans le traitement des dossiers par internet avec la nouvelle mutuelle Génération :
- Impossibilité de modifier un dossier de remboursement une fois créé si une pièce est manquante, il n'est pas possible d'envoyer les pièces manquantes par internet. Le dossier doit être recréé en totalité avec l'ensemble des pièces nécessaires. D'autre part, le délai de réponse afin d'informer l'ayant-droit que son dossier est incomplet est très long (environ 4 à 5 semaines)
 - Délai de prise en compte lors d'un changement de situation trop long (environ 5 semaines pour une naissance)
 - Délai de paiement de la prime de naissance trop important (40 jours sans retour de Génération)

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction :

- de demander à Génération d'informer plus rapidement les ayant-droit si leur demande de dossier de remboursement est incomplète et de changer son mode opératoire dans ce cas bien précis.
- de communiquer le nom du correspondant Alstom avec Génération afin de permettre la résolution de problèmes.

Réponse de la Direction du 15 Mars 2018 :

Cette demande a été remontée aux personnes en charge de ce sujet.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de communiquer sur le plan d'action que prévoit Génération afin de résoudre les problèmes constatés sur le traitement des dossiers de remboursement.

Réponse de la Direction du 5 Avril 2018 :

Le point est en cours entre Alstom et Generation.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction un point d'avancement.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Les points sont remontés par Alstom vers Generation afin que ce soit pris en compte. Une réunion entre Alstom et Generation a eu lieu semaine dernière, cela a permis de remonter directement les points.

7. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que les armoires électriques des plates-formes de test soient raccordées à la terre. Cela avait été fait à un moment suite à une lettre de l'Inspection du travail adressée à la Direction. Force est de constater qu'avec l'évolution des plates-formes, les mises à la terre n'ont pas été maintenues partout.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que la norme NF-C 15-100 soit respectée.

Réponse de la Direction du 5 Avril 2018 :

Toutes les plateformes sont raccordées à la terre conformément aux règles EHS en vigueur. Concernant la conformité aux normes, les installations ont été auditées par Bureau Veritas et discuté en CHSCT en 06/2016.

Non, lorsqu'une plate-forme est déplacée ou modifiée où lorsqu'il s'agit d'une nouvelle plate-forme, la mise à la terre n'est pas effectuée systématiquement : les délégués du personnel FO rappellent à la Direction que c'est elle qui est garante de la sécurité et non le CHSCT et lui demandent une nouvelle fois le respect de la norme NF-C 15-100 ainsi que la commande d'un

nouvel audit sur les mises à la terre dans les plates-formes car la date de juin 2016 est déjà ancienne.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Pour assurer que la mise à la terre est maintenue en conformité, il est indispensable que les personnels respectent le processus de gestion des plateformes. Ce processus en place depuis plusieurs années prévoit d'appeler le service IT-OP pour tout déplacement de baie afin d'assurer qu'aucune liaison équipotentielle ne soit arrachée lors du déplacement des équipements. En cas de détection d'une anomalie en dehors des inspections planifiées, il convient de la signaler au responsable de plateforme pour que le problème soit corrigé dans les meilleurs délais. Un contrôle plus général des liaisons de l'ensemble des baies hébergées à Sigma a été réalisé entre le service IT-OP et BES. Enfin, le processus à suivre en cas de déplacement de baie ou d'anomalie constatée en dehors des inspections sera rappelé au personnel via une communication en co-site et l'envoi d'un mail aux salariés.

8. De nombreux fauteuils installés sur les postes de travail de Kappa se sont détériorés au cours du temps depuis l'emménagement initial réalisé il y a 9 ans. Certains fauteuils ont leur grille plastique du dossier cassée au niveau du point de fragilité et/ou ont le dispositif de réglage lombaire absent ou cassé au niveau du point de fragilité.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire le nécessaire afin de remplacer les éléments cassés ou manquants.

Réponse de la Direction du 5 Avril 2018 :

Les pièces détachées nécessaires à la réparation des fauteuils abimés ont été commandées. Les réparations seront par la suite effectuées.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'indiquer la date de réception de ces pièces détachées ainsi que la date des réparations.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

La majorité des réparations ont été effectuées notamment sur les dossiers et les assises. Une commande complémentaire vient d'être lancée afin d'acheter de nouveau des soutiens lombaires.

9. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de mettre en place des moyens en personnels suffisant pour l'administration du personnel sur l'établissement de TIS.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction qu'AES fournisse les principes des règles de calcul qu'elle applique sur les demandes des salariés afin que le salarié puisse vérifier sa feuille de salaire.

Réponse de la Direction du 5 Avril 2018 :

La réponse reste la même que lors des précédentes réunions des délégués du personnel. Il n'est pas possible de donner un estimatif prévisionnel des revenus net de l'année à venir – en revanche l'AES donne les informations sur les bulletins de paye déjà effectués.

La réponse n'est pas satisfaisante : les demandes faites à l'administration du personnel sur l'établissement de TIS ne sont pas traitées ou traitées avec des délais de plusieurs semaines faute de moyen et AES devrait pouvoir expliquer et justifier les règles de calcul effectuées lorsqu'un salarié en fait la demande ; les délégués du personnel FO réitèrent leur demande à la Direction sur ces 2 points.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

La réponse a été apportée lors des précédentes réunions des délégués du personnel.

10. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de mettre à disposition de chaque salarié(e) un vestiaire individuel fermé à clé pour qu'il(elle) puisse conserver ses vêtements dans un « état constant de propreté » tel que stipulé dans le règlement intérieur au § 6.4.

Réponse de la Direction du 5 Avril 2018 :

Chaque salarié a un casier individuel fermé à clef au niveau de son bureau. Et des armoires vestiaires communes ou des porte-manteaux sont également à disposition des salariés sur leur plateau.

Tous les salariés n'ont pas accès aux armoires vestiaires communes (il en manque beaucoup) et les casiers individuels fermant à clé ne permettent pas de mettre des manteaux et des vestes : les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'accorder à chaque salarié qui en fait la demande une armoire vestiaire individuelle fermant à clé.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Des armoires vestiaires communes ou des porte-manteaux sont à disposition des salariés sur leur plateau. S'il y a un besoin une demande de portes manteaux additionnels peut être faite auprès de BES.

11. Au Kappa 1^{er} étage, des isoloirs ont été transformés en bureaux permanents pour des prestataires faute de place à cet endroit : ce n'est pas admissible parce-que ces isoloirs n'ont pas vocation à être des bureaux de par leur conception (pas de fenêtre, pas de rangement personnel, espace confiné, ...) et du fait du manque d'isoloirs et de salles de réunion disponibles.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'affecter des véritables bureaux pour tous les salariés y compris pour les prestataires et les salariés Alstom d'autres sites détachés sur l'établissement.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Cette situation est prise en compte par la Direction.

12. La plupart des salariés détachés de Bangalore sur l'établissement prennent leur repas aux restaurants d'entreprise du site et sont détachés pour des durées assez longues.
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'accorder la subvention repas aux salariés détachés de Bangalore sur l'établissement.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Pour les salariés en mission longue (> à 6 mois) la subvention est prévue et en place. Pour les salariés en mission plus courte (< à 3 mois) une prime journalière est versée afin de prendre en charge ces frais de restauration ; il n'y a donc pas dans ce cas-là de subvention.

13. Lors du changement de PC, le salarié doit signer un document d'une page avant de le retourner à IT.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de retirer de ce document la phrase « Je confirme que je respecterai la charte IT », car d'une part la charte n'est pas fournie avec le document et d'autre part :

- le salarié n'est pas en mesure seul de garantir le respect de l'ensemble de cette charte (exemple : chiffrement fort en cas de transmission par Internet d'informations confidentielles),
- certaines interdictions semblent désuètes, par exemple l'interdiction de participer à des forums sur Internet, même professionnels (y compris les forums Alstom ?).

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Les moyens de respect de cette charte sont donnés aux salariés afin de pouvoir la respecter. La charte est disponible à tous les salariés sur le site IT4U :

<https://alstomgroup.sharepoint.com/:u:/r/sites/IT4U/SitePages/Best%20Practices.aspx?csf=1&e=4AOz58>

14. Lors du changement de PC, le salarié doit fournir son numéro de téléphone portable afin de procéder à son activation. Certains salariés ne souhaitant pas communiquer leur numéro de téléphone portable personnel ne peuvent donc pas bénéficier du nouveau PC HP.
Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de mettre en place, pour les salariés qui en font la demande expresse, une autre méthode afin de procéder à l'activation du nouveau PC.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Tout d'abord, ce process est nécessaire pour des raisons de sécurités. Ensuite ce numéro n'est communiqué à personne, il n'est utilisé que par Microsoft pour des validations de connexion à des sites SharePoint, Outlook sans être connecté au réseau Alstom mais simplement depuis internet. Maintenant vous pouvez

donner un N° de fixe mais du coup vous ne pourrez pas profiter de cette possibilité de connexion à distance seulement via internet. Vous devrez systématiquement passer par Pulse Secure.

15. Les délégués du personnel FO demandent que le ménage soit fait dans les escaliers sur Kappa, car la poussière s'accumule sous forme de gros flocons.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Un rappel sur ce point a été fait à BES cette semaine

16. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire le nécessaire pour éviter les remontées d'odeurs d'égout au comptoir de la cafétéria au rez-de-chaussée de Kappa.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Ce point est en cours d'analyse – la cause serait la non utilisation du lave-vaisselle. Si cette cause est avérée alors une action en conséquence sera prise.

17. Les congés de fractionnement ne basculent pas automatiquement dans le CET (ce que beaucoup de salariés ignorent du fait d'un manque de communication de la part de la Direction sur le sujet) et certains salariés n'ayant pas posé leur congé de fractionnement au 31 mai l'ont perdu car non transféré automatiquement dans le CET.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction lors de la prise des congés payés (compteur CP2 sous Alista), de prélever en premier lieu le sous-compteur « Droits jours exceptionnels CP2 » sous Alista (dans lequel sont stockés le ou les 2 jours de fractionnement) afin que ce congé de fractionnement ne soit pas perdu.

Les délégués du personnel FO demandent aussi à la Direction pour les salariés concernés ayant perdu leurs jours de fractionnement de les recrediter.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Les congés de fractionnements ne basculent pas automatiquement dans le CET. L'année dernière les compteurs de congés exceptionnels ont été re-crédités manuellement des jours de fractionnements. Afin d'assurer la prise des congés exceptionnels en priorité, le compteur adéquat est ponctionné en priorité dès qu'un congé est posé.

18. Certains salariés ayant eu 30 ans avec un an d'ancienneté dans l'entreprise n'ont pas bénéficié des 2 jours de congés d'ancienneté pourtant prévus dans la convention collective. Ces jours n'apparaissent pas dans le sous-compteur « Droits d'ancienneté CP2 » sous Alista. Plusieurs réclamations formulées à l'administration RH sont restées sans réponse satisfaisante. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de régulariser rapidement en créditant les 2 jours de congés d'ancienneté et le cas échéant de manière rétroactive sur les années précédentes.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

Tous les dossiers remontés ont été analysés et seront tous traités dans les plus brefs délais.

19. Les nombreux courriels récents reçus suite aux dysfonctionnements d'AEC sont uniquement en anglais ainsi que certaines communications et présentations dispensées uniquement en anglais. La loi Toubon sur la francophonie applicable évidemment à l'établissement n'est toujours pas respectée et au-delà de la loi cela dénote du mépris pour les salariés ne comprenant pas ou mal l'anglais.

Les délégués du personnel FO demandent une nouvelle fois à la Direction de respecter la loi.

Réponse de la Direction du 17 Mai 2018 :

La loi est respectée notamment en ce qui concerne les communications en lien avec le contrat de travail, les documents légaux (règlement intérieur, accords collectifs par exemple) et les documents portant sur les règles EHS.